

DEMANDER UNE SUBVENTION

Les associations loi 1901 déclarées en Préfecture et publiées au Journal Officiel peuvent déposer un dossier de demande de subvention à la Ville.

Contenu mis à jour le 24.07.25

DEMANDE DE SUBVENTION 2026

Le dossier complet de demande de subvention doit être composé :

- des documents à télécharger sur cette page
- de la copie des pièces administratives et financières exigées



ATTENTION : La date limite de retour des dossiers de subventions est fixée au 30 septembre 2025

Pour effectuer une demande de subvention, la marche à suivre est la suivante :

▼ ETAPE 1 : TÉLÉCHARGER LES PIÈCES CI-DESSOUS (DOCUMENTS PDF)

1 – **fiche explicative** du dossier avec la liste des pièces à fournir :

[fiche à télécharger ici](#)

2 – **dossier cerfa12156-06** (

[formulaire à télécharger ici](#)

).

Une notice d'information destinée à vous aider à remplir correctement le formulaire cerfa est téléchargeable ci-dessous :(

[notice à télécharger ici](#)

).

3 – Selon votre domaine, veuillez **compléter l'annexe correspondante** à votre association :

– Annexe « Culture » (

[formulaire à télécharger ici](#)

)

– Annexe « Education/Jeunesse » (

[formulaire à télécharger ici](#)

)

– Annexe « Sports/Santé » (

[formulaire à télécharger ici](#)

)

– Annexe « Citoyenneté/Jumelages » (

[formulaire à télécharger ici](#)

)

– Annexe « Solidarités » (

[formulaire à télécharger ici](#)

)

▼ ETAPE 2 : COMPLÉTER LE DOSSIER DE SUBVENTION – 2 POSSIBILITÉS

1 – Comme les années précédentes, vous pouvez imprimer les pièces du dossier et les compléter à la main.

ou

2 – Vous pouvez également remplir les pièces du dossier de subvention sur votre ordinateur avant de les imprimer

– Les pièces sont téléchargeables en formulaires PDF permettant la saisie du dossier sur votre ordinateur. Il vous suffit de remplir les champs en surbrillance.

– Attention, veuillez enregistrer les documents sur votre ordinateur avant de les ouvrir et de les compléter à l'écran.

– Les formulaires peuvent être enregistrés sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc....) pour les remplir à votre convenance, les conserver puis les imprimer

– Acrobat Reader téléchargeable gratuitement

[en cliquant ici ↗](#)

▼ ETAPE 3 : PRENDRE UN RENDEZ-VOUS PAR MAIL POUR DÉPOSER LE DOSSIER DE SUBVENTION

Prise de rendez-vous uniquement par mail, selon le domaine de la subvention sollicitée.

- Veuillez indiquer vos disponibilités dans votre mail de demande de rendez-vous.
- Par retour de mail, vous serez informé de la date du rendez-vous pour le dépôt du dossier de subvention.
- Les rendez-vous seront pris sur les plages suivantes :

Le lundi : 13h30 - 17h00

Du mardi au vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00

CULTURE

pole.administratif@millau.fr

EDUCATION / JEUNESSE

pole.administratif@millau.fr

SPORTS/SANTÉ

pole.administratif@millau.fr

CITOYENNETÉ - JUMELAGES

valerie.chauvet@millau.fr

SOLIDARITÉS (C.C.A.S)

contact@ccas-millau.fr

▼ ETAPE 4 : SE PRÉSENTER LE JOUR DU RENDEZ-VOUS



Nouveau : le rendez-vous pour le dépôt du dossier de subvention aura lieu au service Vie Associative, au CREA, 10 bd Sadi Carnot.



CONTACTS

Selon le domaine de la subvention sollicitée :

CULTURE : 05 65 59 50 30

EDUCATION / JEUNESSE : 05 65 59 50 30

SPORTS / SANTÉ : 05 65 59 50 13

CITOYENNETÉ / JUMELAGES : 05 65 59 50 42

SOLIDARITÉS (C.C.A.S) : 05 65 59 23 58



VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République

12100 Millau

05 65 59 50 00

Ouvert du lundi au vendredi de

8h à 12h et de 13h30 à 17h30